



## Recouvrement créance non payée

Par **vignes**, le **06/01/2009** à **10:40**

Suite à la dégradation de mon véhicule en stationnement par une personne non assurée, cette personne à été comdamnée par le juge de proximité à me verser à partir du 5/12/2008 et pour une durée d'un an 50 euros par mois.

Celle ci ne m'a rien payé et je voudrais savoir les modalités de mise en demeure de payer cette créance restée infructueuse.

Sachant que la créance est intégralement exigible de plein droit huit jours après une mise en demeure.

Dois je prendre un huissier?

Je vous remercie pour vos conseils

C.VIGNES